NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/785
21 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 63 de l'ordre du jour

EDUCATION ET INFORMATION EN MATIERE DE DESARMEMENT

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Latévi Modem LAWSON-BETUM (Togo)

I. INTRODUCTION

1. LA question intitulée "Education et information en matière de désarmement" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale conformément à sa résolution 44/123, datée du 15 décembre 1989.

2. A sa 3e séance plénière, le 21 septembre 1990, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa quarante-cinquième session et de la renvoyer à la Première Commission.

3. A sa 2e séance, le 9 octobre 1990, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur les questions de désarmement qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 45 à 66 de l'ordre du jour. A sa 4e séance, le 16 octobre, la Première Commission a décidé d'examiner en même temps que les autres questions relatives au désarmement le point 155 de l'ordre du jour, que l'Assemblée générale, par une décision prise à sa 30e séance plénière le 15 octobre, lui avait renvoyé. L'examen de ces questions a eu lieu de la 3e à la 23e séance, du 15 au 30 octobre (voir A/C.1/45/PV.3 à 23). La Première Commission, de sa 24e à sa 39e séance, du 2 au 16 novembre, a examiné les projets de résolution concernant ces points de l'ordre du jour et s'est prononcée sur eux (A/C.1/45/PV.24 à 39).

4. Aucun document n'a été présenté au titre du point 63.

II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

5. Aucune proposition n'a été soumise à la Première Commission pour examen au titre du point 63 de l'ordre du jour .